



## Réunion du Comité de pilotage du site natura 2000 de la vallée du Ciron le 29 janvier 2018 Projet de compte-rendu

### Personnes présentes :

- Collège des collectivités territoriales et leurs groupements :

Jean-Paul MERIC, Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant du Ciron (SMABVC),  
Sébastien IROLA, Animateur du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), SMABVC,  
Max Laprie, Technicien Rivière, SMABVC,  
Alexandra QUENU, Animatrice Natura 2000, Zones humides, SMABVC,  
Camille DEWAELE, Service civique, SMABVC

Bernard DAUDET, Elu à la commune d'Escaudes,  
Jean-Gilbert BAPSALLE, Maire de la commune de Preignac,  
Michel DARROUMAN, Maire de la commune de Pindères,  
Fabienne BARBOT, Conseillère municipale de la commune de Giscos,  
Stéphane ESPUNY, Adjoint au maire, commune de Lerm-et-Musset,  
Pascal CUCCHI, Maire de la commune d'Allons,  
Philippe COURBE, Maire de la commune de Bernos Beaulac,  
M. CLAVIER, Maire de la commune de Pujols-sur-Ciron,  
Michel GUERRERO, 1<sup>er</sup> adjoint, commune de Pujols-sur-Ciron,  
Jeanne-Marie BAUP, Maire de la commune d'Uzeste,  
Bernard LAURANS, Maire de la commune de Bommès,  
Elie ZAUZA, Maire de la commune de Budos,  
Michel AIME, Président de la Communauté de Communes du Bazadais,  
Jean-Marie ZORILLA, Délégué à la Communauté de Communes du Bazadais,  
Christophe COURTIN, Chargé de coordination, Département de Gironde, Etablissement Interdépartemental pour la Démoustication du Littoral Atlantique (EID).

- Collège des administrations et des Etablissements Publics de l'Etat :

Nicolas DOLIDON, Responsable de l'Unité Nature, Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de Gironde,  
Alexandre DUMAITRE, Chargé de missions Natura 2000- Réserves Naturelles Nationales, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Nouvelle Aquitaine,  
Elsa BARRE, Chargée d'Animation Territoriale Milieux Aquatiques, Espaces Naturels et Biodiversité, Conseil Départemental de Gironde,  
Delphine CASTADERE, Chargée d'Animation Territoriale Zones Humides, Conseil Départemental du Lot-et-Garonne.

- Collège des organisations socio-professionnelles :

Pauline HERAUD, Conseillère Agro-Environnement, Chambre d'Agriculture de Gironde,  
François RICADAT, Conseiller d'Entreprises, Chambre d'Agriculture de Gironde,  
Luc-Olivier DELEBECQUE, Aménagement Environnement, Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) d'Aquitaine,



Mme DORIAN, ASA DFCI Gironde,  
André DELCHAIE, ASA Goulade,  
Benoît LABOUILLE, Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitation Agricole de Gironde, Gérant  
de l'entreprise SCEA de Pinchagut.

- Collège des associations et des usagers :

Philippe BARBEDIENNE, Directeur de la SEPANSO Gironde,  
Colette GOUANELLE, Secrétaire de la SEPANSO Gironde,  
Denise CASSOU, Administratrice de la SEPANSO Gironde,  
Alain MARTIN, Comité de Gironde de la Randonnée Pédestre,  
Fabien EGAL, Chargé de missions, Association Départementale des Piégeurs Agréés de Gironde,  
Jean François COURREGES, Technicien Supérieur, Fédération de Chasse du Lot-et-Garonne,  
Marc GIZARD, Association Ciron Nature,  
Claude FAUGERE, Bénévole à la Fédération de Pêche de Gironde,  
Jean-Michel VASSEUR, Membre du Conseil d'Administration, Fédération de pêche de Gironde.

- Personnalités qualifiées :

Estelle LAOUE, Chargées d'Etudes Faune, Groupe de Recherches et d'Etude pour la Gestion de  
l'Environnement (GREGE).

#### **Personnes excusées :**

- Collège des collectivités territoriales et leurs groupements :

Jean-Luc DORROMAN, Maire de la commune de Maillas,  
M. DUPIOL, Maire de la commune de Saint Symphorien,  
Marcel BONTAZ, Maire de la commune de Lubbon,  
Sandra BAROT, Maire de la commune de Préchac,  
Représentant de la Commune de Lucmau.

- Collège des administrations et des Etablissements Publics de l'Etat :

Gisèle LAMARQUE, Conseillère Régionale de la Nouvelle Aquitaine,  
Xavier FORTINON, Président du Conseil Départemental des Landes,  
Magali CRESTE, Responsable de la Gestion Intégrée des Milieux Naturels et des Paysages, Conseil  
Départemental de Gironde,  
Sylvain BROGNIEZ, Chargé d'Animation Territoriale Milieux Aquatiques, Espaces Naturels et Biodiversité,  
Conseil Départemental de Gironde,  
Valérie GUEGUEN, Chargée de projets Lagunes, Conseil Départemental des Landes,  
Sylvie LEMOZY, Chargée de missions Protection de la Nature, Départementale des Territoires et de la Mer  
du Lot-et-Garonne,  
Magali BERTRAND, Adjointe au chef du Service Nature-Forêt, Direction Départementale des Territoires et  
de la Mer des Landes,  
Caroline ASTRE, Chargée d'intervention Ressources en Eaux et Milieux Aquatiques, Agence de l'Eau  
Adour-Garonne,  
Marc VICHET, Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques, Agence Française pour la Biodiversité de  
Gironde,  
Le Représentant de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

- Collège des organisations socio-professionnelles :

Serge BOUSQUET-CASSAGNE, Président de la Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne,  
Jacques BILIRIT, Président du Comité Départemental de Tourisme du Lot-et-Garonne,  
Bruno LAFON, Président du Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest.

- Collège des associations et des usagers :

Georges CINGAL, Président de la SEPANSO Landes

Jacques MARSAN, Président de la Fédération de Pêche des Landes,

Sophie DELAVERGNE, Responsable du Pôle Protection et Gestion des Milieux Aquatiques, Fédération de Pêche de Gironde,

Jean-Marc DOUENCE, propriétaire riverain.

C'est à Bernos Beaulac, en Gironde, qu'a eu lieu, le 29 janvier 2018, la réunion annuelle du Comité de pilotage du site Natura 2000 « Vallée du Ciron ». Elle constitue la troisième et dernière réunion organisée pour cette deuxième phase d'animation 2015-2017 confiée au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant du Ciron (SMABVC).

Cette réunion est importante car elle demande la validation par le Comité de Pilotage (COFIL) des éléments suivants :

- actualisation du Formulaire Standard de Données (FSD),
- actualisation des contrats,
- reconduite du Syndicat comme structure animatrice du site natura 2000 pour la période 2018-2020.

#### **Rappel de l'ordre du jour:**

- bilan de l'animation de l'année 2017 et actions proposées,
- validation du Formulaire Standard de Données (FSD),
- les objectifs d'animation proposés et les actions pour la période 2018-2020,
- visite de terrain sur le Belvédère du Ciron mis en place par le Conseil Départemental de Gironde.

# I/ Bilan annuel d'animation du Document d'Objectifs – Année 2017 et actions proposées

Remarque : la copie du diaporama est annexée au présent compte-rendu.

## 1/ L'actualisation de la cartographie

L'inventaire et l'actualisation de la cartographie du site natura 200 s'est poursuivie en 2017.

Ils révèlent la présence d'ensembles homogènes plus vastes dans le secteur aval.

La partie des gorges, quant à elle, présente des milieux plus fragmentés, étagés avec une superposition d'habitats d'intérêt communautaire.

La partie aval présente des forêts alluviales d'aulnes, de frênes, de chênes et d'ormes et de beaux ensembles de prairies (secteur de Léogeats notamment).

Les gorges sont constituées d'une mosaïque spatiale de forêts de ravin et de pente avec tilleuls et scolopendres, de grottes et de sources.

Les chênaies acidiphiles et tourbières caractérisent la partie amont.

Les inventaires et la cartographie seront poursuivis et finalisés en 2018.

## 2/ L'actualisation du Formulaire Standard de Données (FSD)

**Il a été décidé par le Comité de Pilotage que le présent compte-rendu validerait l'actualisation du FSD. Les remarques issues de ce compte-rendu lui seront intégrés à l'issue de la consultation des membres du COPIL. Une absence de réponse avant le 13 avril 2018 vaut acceptation de l'actualisation du FSD.**

Le FSD est la fiche d'identité normalisée du site natura 2000. Il convient aujourd'hui d'actualiser cette fiche dont les données sont issues du Document d'Objectifs (DOCOB) de 2006 : seuls **6 Habitats d'intérêt Communautaire (HIC)** étaient en effet reportés sur ce FSD alors que les nouveaux inventaires réalisés par le Conservatoire Botanique National Sud Atlantique et le Syndicat du Ciron révèlent la présence de **27 HIC**. Enfin, il a été proposé d'inscrire 40 espèces qui ne sont pas classées d'intérêt communautaire mais qui sont importantes et à préserver.

### - Questions et remarques

Philippe BARBEDIENNE (SEPANSO) propose d'ajouter le Circaète Jean-le-Blanc à la liste.

Alexandre DUMAITRE (DREAL Aquitaine) précise que le Syndicat est tout à fait dans son rôle d'animation en actualisant les données du FSD. Cet élément est particulièrement important pour informer la Commission Européenne de la biodiversité présente sur le site.

Philippe BARBEDIENNE (SEPANSO) demande ce qu'il se passe lorsque des habitats intégrés dans le site Natura 2000 sont détruits. Doit-on réduire le périmètre ?

Nicolas DOLIDON (DDTM de Gironde) précise qu'une étude d'incidences doit être réalisée pour tout aménagement.

Un Plan Simple de Gestion Forestier (PSG) est obligatoire lorsque la surface des parcelles forestières est supérieure à 25 ha. Ce PSG intègre la dimension environnementale et doit être validé par le Centre Régional de la Propriété Forestière.

En dessous de 25 ha, seul le code de l'environnement peut préserver le site natura 2000 via le statut de protection des espèces d'où l'importance de l'actualisation des données.

Michel AYME, précise que les propriétaires sont de plus en plus sollicités pour réaliser des coupes de feuillus pour le bois énergie.

Philippe BARBEDIENNE (SEPANSO) ajoute qu'il faudrait inciter les propriétaires à laisser repartir les feuillus après les coupes.

Elie ZAUZA se demande si tous les propriétaires connaissent le périmètre Natura 2000.

Denise CASSOU (SEPANSO) évoque un autre exemple d'une lagune drainée et plantée en pins sur Saint Symphorien.

Fabienne BARBOT (Giscos) s'étonne de l'importance des arbres morts dans le cours d'eau qui rend la ripisylve impénétrable et aimerait qu'une communication soit faite à ce sujet.

Alexandra QUENU (Syndicat du Ciron) répond que les embâcles participent à l'équilibre du cours d'eau et sont sources de biodiversité. Bien entendu, ces embâcles sont traités lorsqu'ils présentent un danger pour les usagers du cours d'eau.

Bernard LAURANS (Bommès) précise qu'il faut laisser couler l'eau. Un mauvais entretien transforme le lit qui s'élargit.

Marc GIZARD (Ciron Nature) demande où en est la prise en compte de GEMAPI par le Syndicat.

Jean-Paul MERIC répond que la GEMAPI est déjà intégrée par le Syndicat. Pour les embâcles, il faut trouver un compromis. Chaque embâcle est traité au cas par cas.

Jean-Paul MERIC (Président du Syndicat du Ciron) insiste sur l'importance de la communication auprès de tous les acteurs pour éviter ce type de destruction.

Le site natura 2000 n'est pas une mise sous cloche. Chaque usager doit trouver sa place pour une gestion raisonnée et équilibrée.

## II/ les objectifs d'animation proposés et les actions pour la période 2018-2020

La période 2015-2017 a porté sur l'actualisation des données habitats et espèces par des inventaires et une nouvelle cartographie.

Cette phase d'actualisation sera finalisée en 2018.

Cette période d'étude importante permet aujourd'hui d'entrer dans une phase d'actions pour 2019-2020 par le biais :

- de nouvelles fiches actions permettant la signature de contrats avec des propriétaires,
- de la gestion des Espaces Naturel Sensibles du département de Gironde (ENS),
- des Zones de Préemption au titre des Espaces naturels Sensibles (ZPENS),
- d'actions spécifiques du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et du Programme Pluriannuel de Gestion des Cours d'Eau (PPGC).

### 1/ Les fiches actions contractuelles du Document d'Objectifs (DOCOB)

La procédure natura 2000 prévoit des fiches actions type servant de base à la signature de contrats sur les sites natura 2000.

Afin de permettre des travaux comme le dessouchage ou le rabotage de souches, il a été proposé de remplacer le contrat « ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée hors SAU avec ou sans bûcheronnage » (fiche action 1.3 et 1.4 mesure AFH 0005) du DOCOB de 2006 par la fiche action « chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage » (cf pièce jointe au compte-rendu).

**De nouvelles fiches actions en cohérence avec l'actualisation des inventaires est jointe à ce compte-rendu.**

**En l'absence de transmission en amont du Copil de l'ensemble des fiches actions soumises à validation, celles-ci sont jointes au présent projet de compte-rendu. Les membres du Copil sont invités à faire part de leurs observations quant au contenu et à l'objet de ces fiches. Une absence de réponse avant le 13 Avril vaut acceptation des fiches actions présentées en Copil et annexées à ce projet de compte-rendu. Les réactions et remarques formulées seront reprises au compte rendu définitif et la validation de chacune des fiches ne sera effective qu'à condition de ne pas avoir fait l'objet d'un refus de la majorité**

## **des membres du Copil.**

22 nouvelles fiches sont ainsi proposées.

Il est rappelé que ces fiches ne constituent pas un cadre rigide mais permettent d'établir les montants par actions et de relayer des travaux qui, jusqu'alors étaient pris en charge par le Programme Pluri-annuel de Gestion des Cours d'Eaux (PPGC). L'aide est de 100% même si le propriétaire avance les frais.

### **2/ Les Espaces Naturels Sensibles du département de Gironde (ENS)**

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS), ont pour objectif de préserver la qualité des milieux, d'assurer la sauvegarde des habitats naturels mais également d'aménager ces espaces pour être ouverts au public (sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel).

Depuis 2017, le Syndicat est devenu, en partenariat avec la Fédération de Pêche de Gironde, gestionnaire des Espaces Naturels Sensibles par conventionnement avec le Département de Gironde.

Ils représentent 79 ha sur le bassin versant du Ciron et sont majoritairement intégrés dans le site natura 2000. Elsa BARRE (Département de Gironde) rappelle la politique du département au sujet des ENS et insiste le diagnostic et les objectifs du Programme Pluriannuel de Gestion des Cours d'eaux (PPGC).

De nouveaux ENS communaux ont été proposés par exemple, la prairie de Sanche sur la commune de Preignac. Dans ce cas de figure, la commune a souhaité classer la zone tout en restant propriétaire des parcelles.

Cette zone a fait l'objet d'un plan de gestion qui permettra de solliciter des aides financières auprès du Département de Gironde.

### **3/ Les Zones de Prémption au titre des Espaces naturels Sensibles (ZPENS)**

Un travail est également mené sur la mise en cohérence des ZPENS.

Il s'agit avant tout d'un outil de veille foncière : il permet au département de connaître les projets de vente de parcelles sur un périmètre donné à enjeux environnementaux.

Sur des parcelles à forts enjeux, le droit de préemption permet au département d'être prioritaire pour l'acquisition. L'acquéreur public s'engage alors à préserver la fonction naturelle des milieux et à ouvrir ces derniers au public.

La définition d'une zone de préemption n'impacte pas la propriété, la gestion et l'exploitation de la parcelle. Le droit de préemption n'intervient que lors d'une vente.

### **4/ Les actions en lien avec le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et le Programme Pluriannuel de Gestion des Cours d'Eau (PPGC)**

Des actions sont menées et complètent l'action d'animation du site natura comme :

- le programme de replantation du hêtre du Ciron : 12 000 plants sont en attente aux pépinières Naudet,
- le programme d'entretien et de réouverture de zones humides,
- le programme de reconnections latérales (restauration de frayères).

## **5/ La communication**

Ce travail d'actions ne peut se faire sans la sensibilisation de tous.

En 2018, des devis sont en cours pour la mise en forme du jeu « au détour du Ciron », à l'état de concept aujourd'hui. Il s'agira de fournir à tous les acteurs du bassin versant (mairies, écoles, bases nautiques, office de tourisme...) un outil pédagogique de sensibilisation aux patrimoines naturel, culturel, historique et hydraulique du bassin versant.

Ces devis permettront ensuite de monter des dossiers de demande de subventions pour une réalisation en 2019.



Il est projeté pour 2019 et 2020, les actions suivantes :

- la réalisation du jeu « au détour du Ciron »,
- l'organisation d'une conférence sur un thème précis et à destination de tous les usagers du site (1/an),
- des supports d'exposition, pour le montage d'un stand (de plus en plus demandé),
- une expo photos itinérantes pour monter les merveilles du Ciron de manière simple,
- une lettre d'infos (2/ans).

### III/ La poursuite de l'animation du site natura 2000 « Vallée du Ciron ».

Le Syndicat se porte candidat en tant que structure porteuse de l'animation du site Natura 2000 de la vallée du Ciron.

Il est procédé au vote.

M CLAVIER demande s'il y a la nécessité d'un quorum. Nicolas DOLIDON (DDTM Gironde) répond que le quorum n'est pas nécessaire et indique que seules les collectivités ont pouvoir de vote.

Marc GIZARD (Ciron Nature) demande si d'autres structures se sont portées candidates. Nicolas DOLIDON répond qu'aucune autre structure ne s'est présentée auprès de leur service.

Le Syndicat est reconduit à l'unanimité des membres décisionnaires.

Mme DORIAN, ASA DFCI Gironde, s'abstient. Néanmoins, seules les collectivités du COPIL ont pouvoir de décision.

Alexandre DUMAITRE a tenu à rappeler combien la DREAL et les services de l'État sont conscients des difficultés induites pour la structure animatrice à cause des retards de paiement. Cette situation n'est pas acceptable et il a expliqué quelles en sont les raisons et combien les services de l'État sont fortement mobilisés pour rétablir un fonctionnement normal. Il fait part de sa déception à ne pas pouvoir faire avancer les choses plus rapidement et remercie le Syndicat et l'ensemble des acteurs Natura 2000 de leur patience et de leur confiance. Il rappelle enfin que les difficultés rencontrées ne reflètent en aucun cas un désengagement financier de l'Europe ou de l'État. Aujourd'hui, l'outil de paiement est opérationnel aussi bien pour la partie animation que contrats, et une nouvelle dynamique va pouvoir être insufflée sur les territoires grâce à la mobilisation des outils Natura 2000 et les nouvelles fiches action du Docob sont en ce sens tout à fait pertinentes.

Le film « L'or des sables » (film sur le Ciron coproduit par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant, Château Guiraud, Eclectic Production et Dexip) est diffusé avant de clore la partie salle de l'après-midi.



Présentation en salle des actions 2017 et de celles projetées

## IV/ Visite de terrain – DECOUVERTE du belvedere du Ciron

Cet Espace Naturel Sensible de 21 ha, s'étend en rive droite du Ciron sur la commune de Bernos Beaulac.

Il accueille une boucle piétonne de 2 km, inaugurée le 9 juillet 2016 par Jean-Luc GLEYZE, Président du Conseil Départemental de Gironde. Cet espace est jalonné de panneaux d'information permettant de découvrir la faune, la flore mais également l'ensemble des acteurs du site.

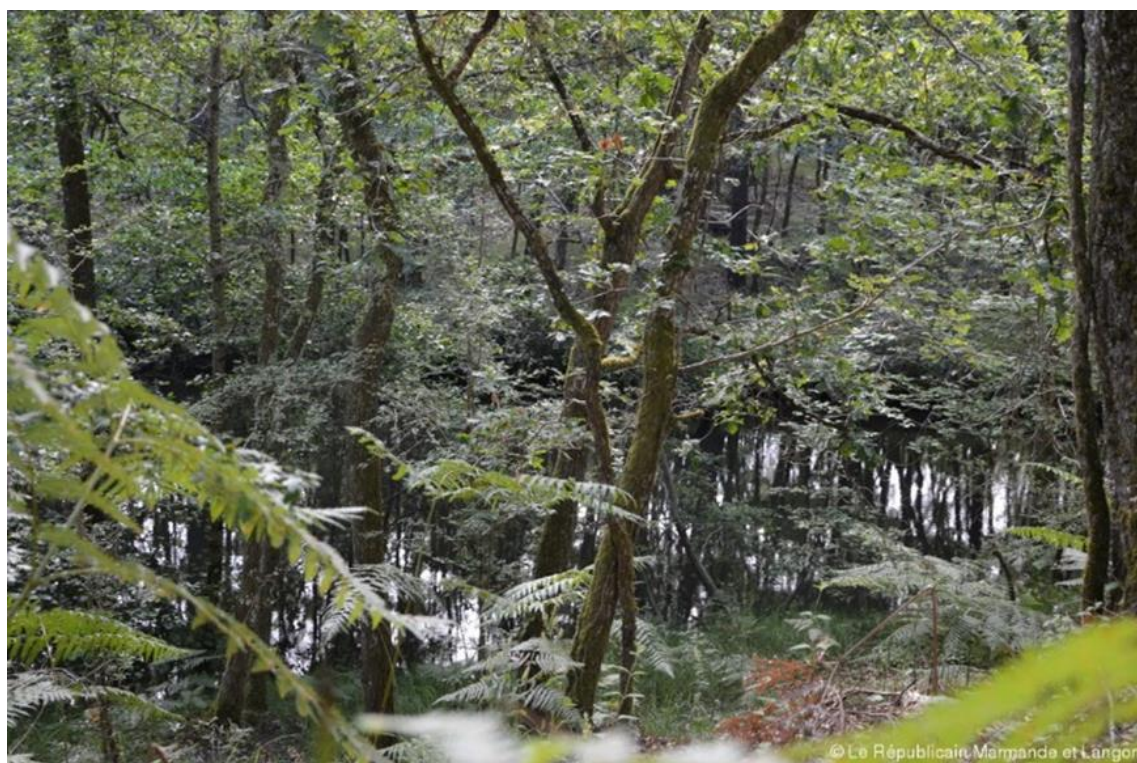
Il invite à la découverte sensible du lieu par un mobilier adapté invitant à la contemplation.



Exemple de panneaux d'information jalonnant le site



Découverte du banc de contemplation du belvédère lors de l'inauguration du 6 juillet 2016



Vue du Ciron depuis le banc



## V/ Conclusion

Cette réunion du Comité de Pilotage a permis :

- de valider la reconduite du Syndicat en tant que structure porteuse de l'animation du site natura 2000 pour la période 2018-2020,
- de présenter les habitats et espèces nouvellement inventoriées qui seraient ajoutés au Formulaire Standard de Données après validation du présent compte-rendu,
- de lister les différentes fiches action et de remplacer la fiche « ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée hors SAU, avec ou sans bûcheronnage » par la fiche « Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides débroussaillage » qui seraient effectives après validation du présent compte-rendu
- de répondre aux questionnements des participants.

# Annexe I

## Les habitats et espèces du Formulaire Standard de Données (FSD)

### I/ LES HABITATS

Le tableau ci-dessous reprend les habitats qui seront présents dans le FSD. Les habitats présentant un \* correspondent aux Habitats d'intérêt communautaire prioritaires. Ceux déjà présents dans le FSD actuel sont figurés en gras.

Milieu	Code natura	Intitulé
Landes	<b>4020*</b> 4020*-1	<b>Landes humides tempérées à Erica Cilia et Erica Tetralix</b> Landes humides atlantiques tempérées à Bruyère ciliée et Bruyère à quatre angles
	4030 4030-4 4030-8	Landes sèches européenne Landes sèches thermo-atlantiques Landes atlantiques fraîches méridionales
Forêt	91EO* <b>91EO*-8</b>	<b>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior</b> <b>Aulnaie-frênaie à Laiche espacée des petits ruisseaux</b>
	9190 <b>9190-1</b>	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i> <b>Chênaie pédonculée à Molinie bleue</b>
	<b>9230</b> 9230-3 9230-4	<b>Chênaies galicio-portugaises à Quercus robur et Quercus pyrenaica</b> Chênaie galicio-portugaise à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i> Chênaie galicio-portugaise à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>
	9180*	Forêts de ravin et de pente
	91FO	Forêt mixte des grands fleuves
Gorges	<b>8310</b>	<b>Grottes non exploitées par le tourisme</b>
	<b>8210</b>	<b>Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique</b>
Eaux	7220*-1	Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)
	3110 3110-1	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à collinéenne des régions atlantiques des Littorelletea uniflorae
	3130-5	Communautés annuelles oligotrophiques à mésotrophiques, acidiphiles, de niveau topographique moyen, planitiales à montagnardes, des Isoeto-Juncetea
	3150 3150-2 3150-3	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres submergés Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres submergés

	3160 3160-1	Lac et mares dystrophes naturels utriculaires Mares dystrophes naturelles
	3260 3260-1 3260-5	Rivières des étages planitiaires à montagnards avec végétation du Ranunculion fuitantis et du callitricho-Batrachion Rivières (à reconcues) oligotrophes acides Rivières eutrophes (d'aval), neutres à basiques, dominées par des renoncules et des potamots
Pelouses et prairies	2330-1	Pelouses ouvertes pionnières des dunes sableuses intérieures
	6120* 6120*-1	Pelouses calcaires de sables xériques Pelouses pionnières à post-pionnières sur sables silico-calcaires plus ou moins stabilisés
	6410 6410-6 6410-7 6410-10	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux Prés humides et bas-marais acidiphiles atlantiques Prairies ouvertes acidiphiles atlantiques Prés humides acidiphiles thermo-atlantiques sur sol à assèchement estival
	6430	<b>Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiales et des étages montagnards à alpins</b>
	6510 6510-1 6510-3	Prairies maigres de fauche de basse altitude Prairies fauchées thermo-atlantiques méso-hygrophiles du Sud Ouest Prairies fauchées mésophiles à méso-xérophiles thermo-atlantiques
	6210*	Pelouses sèches semi-naturelles et facès d'emboisement sur calcaire
	6230* 6230*-5	Formations herbeuses à Nardus, riche en espèces, sur substrat siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) Pelouses acidiphiles thermo-atlantiques
Tourbières	7110* 7110-1*	Tourbières hautes actives Végétation des tourbières hautes actives

7150 7150-1	Dépressions sur substrats tourbeux du Rynchosporion Dépression sur substrats tourbeux du Rynchosporion
7230 ou 6420	Tourbières basses alcalines Communautés atlantiques planitiales sur sol tourbeux ou minéral oligotrophes
7140	Tourbières de transition et tremblantes

## II/ LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

La liste ci-dessous reprend les espèces d'intérêt communautaire inventoriées. Les données de 2006, sont figurées en gras.

- **Invertébrés :**

**Lucane cerf-volant, *Lucanus cervus***

**Grand capricorne, *Cerambyx cerdo***

**Ecrevisse à pattes blanches, *Austropotamobius pallipes***

- **Poissons :**

**Lamproie de Planer, *Lampetra planeri***

**Chabot, *Cottus perifretum***

Lamproie fluviatile, *Lampetra fluviatilis*

Lamproie marine, *Petromyzon marinus*

La Bouvière, *Rhodeus amarus*

- **Reptiles**

Cistude d'Europe, *Emys orbicularis*

- **Mammifères**

**Petit Rhinolophe, *Rhinolophus hipposideros***

**Grand Rhinolophe, *Rhinolophus ferrumequinum***

**Murin de Bechstein, *Myotis bechsteinii***

Barbastelle, *Barbastella barbastellus*

**Loutre d'Europe, *Lutra lutra***

**Vison d'Europe, *Mustela lutreola*\***



### III/ LES ESPECES IMPORTANTES

Le tableau ci-dessous reprend les 41 espèces de faune et de flore d'importance ajoutées au FSD.

Aucune espèce n'avait été listée dans le FSD actuel.

Groupe	Espèce
Invertébrés	Libellule écarlate, <i>Crocothemis erythraea</i>
	Leste brun, <i>Sympecma fusca</i>
	Gomphe vulgaire, <i>Gomphus vulgatissimus</i>
	Petite nymphe au corps de feu, <i>Pyrrhosoma nymphula</i>
	Agrion élégant, <i>Ischnura elegans</i>
Oiseaux	Aigle botté, <i>Hieraaetus pennatus</i>
	Bondrée apivore, <i>Pernis apivorus</i>
	Pic noir, <i>Dryocopus martius</i>
	Grande aigrette, <i>Ardea alba</i>
	Circaète, <i>Circaetus gallicus</i>
Reptiles	Couleuvre à collier, <i>Natrix natrix</i>
	Couleuvre verte et jaune, <i>Hierophis viridiflavus</i>
	Lézard des murailles, <i>Podarcis muralis</i>
	Lézard vert, <i>Lacerta bilineata</i>
	Lézard ocellé, <i>Timon lepidus</i>
Mammifères	Murin de Natterer, <i>Myotis nattereri</i>
	Oreillard roux, <i>Plecotus auritus</i>
	Sérotine, <i>Eptesicus nilssonii</i>
	Murin de Daubenton, <i>Myotis daubentonii</i>
Poissons	Truite, <i>Salmo trutta</i>
	Vandoise, <i>Leuciscus leuciscus</i>
	Brochet Aquitain, <i>Esox aquitanicus</i>
	Anguille, <i>Anguilla anguilla</i>
	Flet, <i>Platichthys flesus</i>
Flore	Linaire de Sparte, <i>Linaria spartea</i>
	Oeillet superbe, <i>Dianthus superbus</i>
	Anémone rouge, <i>Anemone rubra</i>
	Piment royal, <i>Myrica gale</i>
	Osmonde, <i>Osmunda regalis</i>
	Hêtre, <i>Fagus sylvatica</i>
	<i>lobaria pulmonaria</i>
Amphibiens	Grenouille rousse, <i>Rana temporaria</i>
	Crapaud commun, <i>Bufo bufo</i>
	Grenouille agile, <i>Rana dalmatina</i>
	Rainette méridionale, <i>Hyla meridionalis</i>
	Rainette arboricole, <i>Hyla arborea</i>
	Grenouille commune, <i>Pelophylax sp</i>
	Triton palmé, <i>Lissotriton helveticus</i>
	Triton marbré, <i>Triturus marmoratus</i>
	Salamandre, <i>Salamandra salamandra</i>
Invertébrés	Eponge d'eau, <i>Spongilla lacustris</i>

## **Annexe II**

### **Liste des fiches action proposées pour l'élaboration des futurs contrats natura 2000**

#### **Proposition de modification de contrats**

Actualisation du contrat « ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée hors SAU avec ou sans bûcheronnage » (fiche action 1.3 et 1.4 mesure AFH 0005) du DOCOB de 2006 par la fiche action « chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage » (Action A32301P) de la circulaire du 27 avril 2012.

#### **Proposition de nouvelles fiches action**

La liste suivante reprend les intitulés des fiches actions proposées pour l'élaboration des futurs contrats natura 2000.

Le contenu de ces fiches issu de la circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion contractuelle des sites natura 2000 seront jointes au présent compte-rendu.

- Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles (action A 32310 R)
- Création, rétablissement, entretien de mares ou d'étangs (forestiers) (action A 32309P et R et (F 22702))
- Restauration des frayères (action A 32318P)
- Restauration et aménagement des annexes hydrauliques (action A 32315P)
- Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive (action A 32316P)
- Restauration et entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles (action A32311P et R et F22706)
- Réalisation de dégagements ou débroussailllements manuels à la place de dégagements ou débroussailllements chimiques ou mécaniques (action F22708)
- Mise en œuvre de régénérations dirigées (action F22703)
- Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif (action F22716)
- Réhabilitation, plantation et entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets (action A32306P et R)
- Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive (action F22715)
- Dispositif favorisant le développement de bois sénescents (action F22712)
- Travaux d'aménagement de lisière étagée (action F22717)
- Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats (action A32327P et F22713)
- Création ou rétablissement de clairières ou de landes (action F22701)
- Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger (action A32305R)